















# Exemples de Remboursement d'Alsace-Moselle 2022 <sup>1</sup>

## PROFIL'R CO - Essentielle



Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO)	Remboursement Régime Local d'Alsace-Moselle	Remboursement Assurance Maladie Complémentaire (AMC)	Reste à charge
<b>OPTIQUE</b>						
<b>Lentilles</b>	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
<i>Forfait annuel</i>	<i>Non connu</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Selon contrat et dans la limite de 125 €</i>	<i>Non connu</i>
<b>Chirurgie réfractive</b>	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
<i>Ex : opération corrective de la myopie</i>	<i>Non connu</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Non garanti</i>	<i>Non connu</i>
<b>AIDES AUDITIVES</b>						
<b>Équipement 100 % santé</b>	Prix moyen national	BR	60 % BR	30 % BR	10 % BR + dépassement dans la limite des PLV <sup>4</sup>	0 €
<i>Par oreille pour un patient de plus de 20 ans</i>	<i>950 €</i>	<i>400 €</i>	<i>240 €</i>	<i>120 €</i>	<i>590 €</i>	<i>0 €</i>
<b>Équipement (hors 100 % santé)</b>	Prix moyen national	BR	60 % BR	30 % BR	10 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
<i>Par oreille pour un patient de plus de 20 ans</i>	<i>1 476 €</i>	<i>400 €</i>	<i>240 €</i>	<i>120 €</i>	<i>340 €</i>	<i>776 €</i>

1 : Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

2 : Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

3 : La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

4 : Prix limite de vente

**MBTP SE** – Mutuelle affiliée à la FNMF, régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité et immatriculée sous le n° 390 917 953 dont le siège social est situé  
5 rue Jean-Marie Chavant 69369 Lyon Cedex 07  
Octobre 2022 - SP22/FCR0334

**Document non contractuel à caractère informatif.**

# Exemples de Remboursement d'Alsace-Moselle 2022 <sup>1</sup>

## PROFIL'R CO - Equilibre



Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO)	Remboursement Régime Local d'Alsace-Moselle	Remboursement Assurance Maladie Complémentaire (AMC)	Reste à charge
<b>HOSPITALISATION</b>						
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20 € (15 € en service psychiatrique)	0 €	0 €	20 € (15 €)	0 €	0 €
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	Selon contrat et dans la limite de 70 €/jour	Non connu
<b>Séjours avec actes lourds</b>						
L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé						
<b>Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé</b>						
<b>Frais de séjour</b>	<b>Différent selon public/privé</b>	<b>BR</b>	<b>BR – 24 €</b>	<b>24 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Frais de séjour en secteur privé	Tarif moyen de 745,54 €	745,54 €	721,54 €	24 €	0 €	0 €
<b>Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO</b>	<b>Dépassements maîtrisés</b>	<b>BR</b>	<b>100 % BR</b>	<b>0 €</b>	<b>Dépassements si prévu au contrat</b>	<b>Selon contrat</b>
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	Tarif moyen de 355 €	271,70 €	271,70 €	0 €	83,30 €	0 €
<b>Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)</b>	<b>Honoraires libres</b>	<b>BR</b>	<b>100 % BR</b>	<b>0 €</b>	<b>Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)</b>	<b>Selon contrat</b>
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	Tarif moyen de 447 €	271,70 €	271,70 €	0 €	175,30 €	0 €
<b>Séjours sans acte lourd</b>						
L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé						
<b>Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public</b>						
<b>Frais de séjour</b>	<b>Différent selon public/privé</b>	<b>BR</b>	<b>80 % BR</b>	<b>20 % BR</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Frais de séjour en secteur public	Tarif moyen de 3 270,12 €	3 270,12 €	2 616,10 €	654,02 €	0 €	0 €

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie, le Régime Local d'Alsace-Moselle et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (<https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/>)

# Exemples de Remboursement d'Alsace-Moselle 2022 <sup>1</sup>

## PROFIL'R CO - Equilibre



Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO)	Remboursement Régime Local d'Alsace-Moselle	Remboursement Assurance Maladie Complémentaire (AMC)	Reste à charge
<b>SOINS COURANTS</b>						
<b>Honoraires médecins secteur 1</b> (généralistes ou spécialistes)	<b>Tarif de convention</b>	<b>BR</b>	<b>70 % BR – 1 €</b>	<b>20 % BR</b>	<b>10 % BR</b>	<b>1 € de participation forfaitaire</b>
<i>Ex : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans</i>	25 €	25 €	16,50 €	5 €	2,50 €	1 € de participation forfaitaire
<i>Ex : consultation pédiatre pour un enfant de moins de 6 ans</i>	32 €	32 €	22,40 €	6,40 €	3,20 €	0 €
<i>Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc.)</i>	30 €	30 €	20 €	6 €	3 €	1 € de participation forfaitaire
<b>Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO</b>	<b>Dépassements maîtrisés</b>	<b>BR</b>	<b>70 % BR – 1 €</b>	<b>20 % BR</b>	<b>10 % BR + dépassement si prévu au contrat</b>	<b>1 € de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat</b>
<i>Ex : consultation pédiatre pour un enfant de moins de 6 ans</i>	32 €	32€	22,40 €	6,40 €	3,20 €	0 €
<i>Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc.)</i>	44 €	30 €	20 €	6 €	17 €	1 € de participation forfaitaire
<b>Honoraires médecins secteur 2</b> (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	<b>Honoraires libres</b>	<b>BR</b>	<b>70 % BR – 1 €</b>	<b>20 % BR</b>	<b>10 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)</b>	<b>1 € de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat</b>
<i>Ex : consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 16 ans</i>	55 €	23 €	16,10 €	4,60 €	25,30 €	9 €
<i>Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc.)</i>	57 €	23 €	15,10 €	4,60 €	25,30 €	12 €
<b>Matériel médical</b>	<b>Tarif moyen facturé</b>	<b>BR</b>	<b>60 % BR</b>	<b>30 % BR</b>	<b>10 % BR + dépassement si prévu au contrat</b>	<b>Selon contrat</b>
<i>Ex : achat d'une paire de béquilles</i>	25,80 €	24,40 €	14,64 €	7,32 €	3,84 €	0 €

# Exemples de Remboursement d'Alsace-Moselle 2022 <sup>1</sup>

## PROFIL'R CO - Equilibre



Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO)	Remboursement Régime Local d'Alsace-Moselle	Remboursement Assurance Maladie Complémentaire (AMC)	Reste à charge
<b>DENTAIRE</b>						
<b>Soins et prothèses 100 % santé</b>	Prix moyen national	BR	70 % BR	20 % BR	10 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0 €
<i>Ex : pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires</i>	500 €	120 €	84 €	24 €	392 €	0 €
<b>Soins (hors 100 % santé)</b>	Tarif de convention	BR	70 % BR	20 % BR	10 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
<i>Ex : détartrage</i>	43,38 €	43,38 €	30,36 €	8,68 €	4,34 €	0 €
<b>Prothèses (hors 100 % santé)</b>	Prix moyen national	BR	70 % BR	20 % BR	10 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
<i>Ex : couronne céramo-métallique sur molaires</i>	537,48 €	120 €	84 €	24 €	252 €	177,48 €
<b>Orthodontie (moins de 16 ans)</b>	Prix moyen national	BR	100 % BR	0 €	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
<i>Ex : traitement par semestre (6 maxi)</i>	720 €	193,50 €	193,50 €	0 €	526,50 €	0 €
<b>OPTIQUE</b>						
<b>Équipement 100 % santé</b>	Prix moyen national	BR	60 % BR	30 % BR	10 % BR + dépassement dans la limite des PLV <sup>4</sup>	0 €
<i>Ex : Verres simples et monture (plus de 16 ans)</i>	41 € (par verre) + 30 € (monture)	12,75 € par verre + 9 € (monture)	7,65 € par verre + 5,40 € (monture)	3,83 € par verre + 2,70 € (monture)	29,52 € par verre + 21,90 € (monture)	0 €
<i>Ex : Verres progressifs et monture (plus de 16 ans)</i>	90 € (par verre) + 30 € (monture)	27 € par verre + 9 € (monture)	16,20 € par verre + 5,40 € (monture)	8,10 € par verre + 2,70 € (monture)	65,70 € par verre + 21,90 € (monture)	0 €
<b>Équipement (hors 100 % santé)</b>	Prix moyen national	BR	60 % BR	30 % BR	10 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
<i>Ex : Verres simples et monture (plus de 16 ans)</i>	100 € (par verre) + 139 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 € (monture)	0,03 € par verre + 0,03 € (monture)	0,015 € par verre + 0,015 € (monture)	74,96 € par verre + 99,96 € (monture)	25 € par verre + 39 € (monture)
<i>Ex : Verres progressifs et monture (plus de 16 ans)</i>	231 € (par verre) + 139 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 € (monture)	0,03 € par verre + 0,03 € (monture)	0,015 € par verre + 0,015 € (monture)	189,96 € par verre + 99,96 € (monture)	41 € par verre + 39 € (monture)

# Exemples de Remboursement d'Alsace-Moselle 2022 <sup>1</sup>

## PROFIL'R CO - Equilibre



Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO)	Remboursement Régime Local d'Alsace-Moselle	Remboursement Assurance Maladie Complémentaire (AMC)	Reste à charge
<b>OPTIQUE</b>						
<b>Lentilles</b>	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
<i>Forfait annuel</i>	<i>Non connu</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Selon contrat et dans la limite de 175 €</i>	<i>Non connu</i>
<b>Chirurgie réfractive</b>	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
<i>Ex : opération corrective de la myopie</i>	<i>Non connu</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Selon contrat et dans la limite de 350 €/œil</i>	<i>Non connu</i>
<b>AIDES AUDITIVES</b>						
<b>Équipement 100 % santé</b>	Prix moyen national	BR	60 % BR	30 % BR	10 % BR + dépassement dans la limite des PLV <sup>4</sup>	0 €
<i>Par oreille pour un patient de plus de 20 ans</i>	<i>950 €</i>	<i>400 €</i>	<i>240 €</i>	<i>120 €</i>	<i>590 €</i>	<i>0 €</i>
<b>Équipement (hors 100 % santé)</b>	Prix moyen national	BR	60 % BR	30 % BR	10 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
<i>Par oreille pour un patient de plus de 20 ans</i>	<i>1 476 €</i>	<i>400 €</i>	<i>240 €</i>	<i>120 €</i>	<i>740 €</i>	<i>376 €</i>

1 : Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

2 : Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

3 : La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

4 : Prix limite de vente

MBTP SE – Mutuelle affiliée à la FNMF, régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité et immatriculée sous le n° 390 917 953 dont le siège social est situé  
5 rue Jean-Marie Chavant 69369 Lyon Cedex 07  
Octobre 2022 - SP22/FCR0334

Document non contractuel à caractère informatif.

# Exemples de Remboursement d'Alsace-Moselle 2022 <sup>1</sup>

## PROFIL'R CO - Privilège



Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO)	Remboursement Régime Local d'Alsace-Moselle	Remboursement Assurance Maladie Complémentaire (AMC)	Reste à charge
<b>HOSPITALISATION</b>						
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20 € (15 € en service psychiatrique)	0 €	0 €	20 € (15 €)	0 €	0 €
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	Selon contrat et dans la limite de 90 €/jour	Non connu
<b>Séjours avec actes lourds</b>						
L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé						
<b>Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé</b>						
<b>Frais de séjour</b>	<b>Différent selon public/privé</b>	<b>BR</b>	<b>BR – 24 €</b>	<b>24 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Frais de séjour en secteur privé	Tarif moyen de 745,54 €	745,54 €	721,54 €	24 €	0 €	0 €
<b>Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO</b>	<b>Dépassements maîtrisés</b>	<b>BR</b>	<b>100 % BR</b>	<b>0 €</b>	<b>Dépassements si prévu au contrat</b>	<b>Selon contrat</b>
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	Tarif moyen de 355 €	271,70 €	271,70 €	0 €	83,30 €	0 €
<b>Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)</b>	<b>Honoraires libres</b>	<b>BR</b>	<b>100 % BR</b>	<b>0 €</b>	<b>Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)</b>	<b>Selon contrat</b>
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	Tarif moyen de 447 €	271,70 €	271,70 €	0 €	175,30 €	0 €
<b>Séjours sans acte lourd</b>						
L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé						
<b>Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public</b>						
<b>Frais de séjour</b>	<b>Différent selon public/privé</b>	<b>BR</b>	<b>80 % BR</b>	<b>20 % BR</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Frais de séjour en secteur public	Tarif moyen de 3 270,12 €	3 270,12 €	2 616,10 €	654,02 €	0 €	0 €

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie, le Régime Local d'Alsace-Moselle et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (<https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/>)

# Exemples de Remboursement d'Alsace-Moselle 2022 <sup>1</sup>

## PROFIL'R CO - Privilège



Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO)	Remboursement Régime Local d'Alsace-Moselle	Remboursement Assurance Maladie Complémentaire (AMC)	Reste à charge
<b>SOINS COURANTS</b>						
<b>Honoraires médecins secteur 1</b> (généralistes ou spécialistes)	<b>Tarif de convention</b>	<b>BR</b>	<b>70 % BR – 1 €</b>	<b>20 % BR</b>	<b>10 % BR</b>	<b>1 € de participation forfaitaire</b>
<i>Ex : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans</i>	25 €	25 €	16,50 €	5 €	2,50 €	1 € de participation forfaitaire
<i>Ex : consultation pédiatre pour un enfant de moins de 6 ans</i>	32 €	32 €	22,40 €	6,40 €	3,20 €	0 €
<i>Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc.)</i>	30 €	30 €	20 €	6 €	3 €	1 € de participation forfaitaire
<b>Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO</b>	<b>Dépassements maîtrisés</b>	<b>BR</b>	<b>70 % BR – 1 €</b>	<b>20 % BR</b>	<b>10 % BR + dépassement si prévu au contrat</b>	<b>1 € de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat</b>
<i>Ex : consultation pédiatre pour un enfant de moins de 6 ans</i>	32 €	32€	22,40 €	6,40 €	3,20 €	0 €
<i>Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc.)</i>	44 €	30 €	20 €	6 €	17 €	1 € de participation forfaitaire
<b>Honoraires médecins secteur 2</b> (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	<b>Honoraires libres</b>	<b>BR</b>	<b>70 % BR – 1 €</b>	<b>20 % BR</b>	<b>10 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)</b>	<b>1 € de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat</b>
<i>Ex : consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 16 ans</i>	55 €	23 €	16,10 €	4,60 €	25,30 €	9 €
<i>Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc.)</i>	57 €	23 €	15,10 €	4,60 €	25,30 €	12 €
<b>Matériel médical</b>	<b>Tarif moyen facturé</b>	<b>BR</b>	<b>60 % BR</b>	<b>30 % BR</b>	<b>10 % BR + dépassement si prévu au contrat</b>	<b>Selon contrat</b>
<i>Ex : achat d'une paire de béquilles</i>	25,80 €	24,40 €	14,64 €	7,32 €	3,84 €	0 €

# Exemples de Remboursement d'Alsace-Moselle 2022 <sup>1</sup>

## PROFIL'R CO - Privilège



Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO)	Remboursement Régime Local d'Alsace-Moselle	Remboursement Assurance Maladie Complémentaire (AMC)	Reste à charge
<b>DENTAIRE</b>						
<b>Soins et prothèses 100 % santé</b>	Prix moyen national	BR	70 % BR	20 % BR	10 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0 €
<i>Ex : pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires</i>	500 €	120 €	84 €	24 €	392 €	0 €
<b>Soins (hors 100 % santé)</b>	Tarif de convention	BR	70 % BR	20 % BR	10 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
<i>Ex : détartrage</i>	43,38 €	43,38 €	30,36 €	8,68 €	4,34 €	0 €
<b>Prothèses (hors 100 % santé)</b>	Prix moyen national	BR	70 % BR	20 % BR	10 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
<i>Ex : couronne céramo-métallique sur molaires</i>	537,48 €	120 €	84 €	24 €	408 €	21,48 €
<b>Orthodontie (moins de 16 ans)</b>	Prix moyen national	BR	100 % BR	0 €	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
<i>Ex : traitement par semestre (6 maxi)</i>	720 €	193,50 €	193,50 €	0 €	526,50 €	0 €
<b>OPTIQUE</b>						
<b>Équipement 100 % santé</b>	Prix moyen national	BR	60 % BR	30 % BR	10 % BR + dépassement dans la limite des PLV <sup>4</sup>	0 €
<i>Ex : Verres simples et monture (plus de 16 ans)</i>	41 € (par verre) + 30 € (monture)	12,75 € par verre + 9 € (monture)	7,65 € par verre + 5,40 € (monture)	3,83 € par verre + 2,70 € (monture)	29,52 € par verre + 21,90 € (monture)	0 €
<i>Ex : Verres progressifs et monture (plus de 16 ans)</i>	90 € (par verre) + 30 € (monture)	27 € par verre + 9 € (monture)	16,20 € par verre + 5,40 € (monture)	8,10 € par verre + 2,70 € (monture)	65,70 € par verre + 21,90 € (monture)	0 €
<b>Équipement (hors 100 % santé)</b>	Prix moyen national	BR	60 % BR	30 % BR	10 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
<i>Ex : Verres simples et monture (plus de 16 ans)</i>	100 € (par verre) + 139 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 € (monture)	0,03 € par verre + 0,03 € (monture)	0,015 € par verre + 0,015 € (monture)	99,96 € par verre + 99,96 € (monture)	0 € par verre + 39 € (monture)
<i>Ex : Verres progressifs et monture (plus de 16 ans)</i>	231 € (par verre) + 139 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 € (monture)	0,03 € par verre + 0,03 € (monture)	0,015 € par verre + 0,015 € (monture)	230,96 € par verre + 99,96 € (monture)	0 € par verre + 39 € (monture)

# Exemples de Remboursement d'Alsace-Moselle 2022 <sup>1</sup>

## PROFIL'R CO - Privilège



Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	Remboursement Assurance Maladie Obligatoire (AMO)	Remboursement Régime Local d'Alsace-Moselle	Remboursement Assurance Maladie Complémentaire (AMC)	Reste à charge
<b>OPTIQUE</b>						
<b>Lentilles</b>	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
<i>Forfait annuel</i>	<i>Non connu</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Selon contrat et dans la limite de 200 €</i>	<i>Non connu</i>
<b>Chirurgie réfractive</b>	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
<i>Ex : opération corrective de la myopie</i>	<i>Non connu</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Non remboursé</i>	<i>Selon contrat et dans la limite de 450 €/œil</i>	<i>Non connu</i>
<b>AIDES AUDITIVES</b>						
<b>Équipement 100 % santé</b>	Prix moyen national	BR	60 % BR	30 % BR	10 % BR + dépassement dans la limite des PLV <sup>4</sup>	0 €
<i>Par oreille pour un patient de plus de 20 ans</i>	<i>950 €</i>	<i>400 €</i>	<i>240 €</i>	<i>120 €</i>	<i>590 €</i>	<i>0 €</i>
<b>Équipement (hors 100 % santé)</b>	Prix moyen national	BR	60 % BR	30 % BR	10 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
<i>Par oreille pour un patient de plus de 20 ans</i>	<i>1 476 €</i>	<i>400 €</i>	<i>240 €</i>	<i>120 €</i>	<i>940 €</i>	<i>176 €</i>

1 : Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

2 : Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

3 : La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

4 : Prix limite de vente

MBTP SE – Mutuelle affiliée à la FNMF, régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité et immatriculée sous le n° 390 917 953 dont le siège social est situé  
5 rue Jean-Marie Chavant 69369 Lyon Cedex 07  
Octobre 2022 - SP22/FCR0334

Document non contractuel à caractère informatif.











